

ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LOIR ET CHER POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE FOOTBALL CENTRE VAL DE LOIRE

APPEL A CANDIDATURE

L'élection de la délégation du District de Football de Loir et Cher pour l'Assemblée Générale de la Ligue de Football Centre Val de Loire aura lieu lors de **l'Assemblée Générale du 28 juin 2024 à Oucques la Nouvelle**.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du 26 avril 2024 au 28 mai 2024 à minuit.

Toute candidature doit être transmise par courrier électronique, envoyé au District, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante :

csoe@loir-et-cher.fff.fr

Rappels:

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à **l'article 13 des Statuts du District**,
- conformément <u>à l'article 12 des Statuts de la Ligue Centre Val de Loire</u>, l'Assemblée Générale du District doit élire **24 délégués (12 titulaires et 12 suppléants)** appelés à représenter les clubs du District de Loir et Cher à l'Assemblée Générale de la Ligue,
- toute candidature doit être présentée de manière individuelle,
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire suivant :



POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

A remplir et à envoyer au District par courrier électronique avant le 28 mai 2024 à minuit dernier délai à l'attention de la Commission de surveillances des opérations électorales à l'adresse suivante : csoe @loir-et-cher.fff.fr

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)
NOM:
Prénoms :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse du domicile :
Adresse électronique :
Numéro de licencié :
(si licencié membre individuel, joindre un justificatif)
- Déclare me porter candidat à l'élection de la délégation du District du Loir-et-Cher de Football pour l'Assemblée Générale de la Ligue Centre Val de Loire de Football,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet :
. d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
. d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.
Fait à le
Signature :

Rappel : tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature une copie d'une pièce d'identité du candidat.